

MAIRIE

DE

NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 12
- de votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Berna Camille - Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia – Monnier Véronique - Monnin Marie-Andrée – Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Château Gilles à Arnaud Gérard – Le Bel Jérôme à Descouens Marie-Sophie – Morel Evelyne à Berna Camille

Secrétaire de séance : Berna Camille

DELIBERATION 2024-038 : Réparation du toit de l'église : choix de l'entreprise

Suite à la consultation lancée pour la réparation du toit de l'église : 2 offres ont été reçues :

- AR TOITURES : 4 586.52 € ht – 5 045.17 € ttc
- Ô TOITS OCCITANS : 11 340.52 € ht – 13 608.62 € ttc

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 décembre 2024, propose de retenir l'entreprise AR TOITURES pour un montant de : 4 586.52 € ht – 5 045.17 € ttc

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

ADOpte le choix de l'entreprise AR TOITURES pour un montant de 4 586.52 € ht, 5 045.17 € ttc.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DIT que les crédits de cette dépense seront inscrits au budget de la commune exercice 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

David ASTRUC

La Secrétaire de Séance

Camille BERNA